



COMMUNE DE MONTROY

839 habitants (01/01/2017)

Note synthétique du compte administratif 2017

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet www.montroy.fr

Le compte administratif retrace la situation exacte et réelle des finances de la collectivité (opérations réalisées et les restes à réaliser). Il est élaboré par l'ordonnateur de la collectivité, c'est-à-dire le maire. Le compte administratif doit correspondre au compte de gestion, établi parallèlement par le comptable de la collectivité. Il doit être adopté par l'assemblée au plus tard le 30 juin suivant la clôture de l'exercice.

Les grandes orientations en ont été :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la région et de l'état, chaque fois que possible.

L'exécution du budget :

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	540 279,84	G	654 706,35
	Section d'investissement	B	382 418,11	H	374 880,90
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	48 291,64
	Report en section d'investissement (001)	D		J	81 186,37
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	922 697,95	= G+H+I+J	1 159 065,26
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F	72 167,72	L	23 620,20
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	72 167,72	= K+L	23 620,20
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	540 279,84	= G+I+K	702 997,99
	Section d'investissement	= B+D+F	454 585,83	= H+J+L	479 687,47
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	994 865,67	= G+H+I+J+K+L	1 182 685,46

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	23 620,20
121	Aménagement de salles de classe et d'une	5 605,10	16 009,53
123	RENOVATION DU GITE	6 307,03	
13	Subventions d'investissement reçues		7 610,67
16	Emprunts et dettes assimilés	600,00	
21	Immobilisations corporelles	59 655,59	

Les restes à réaliser :

Ils correspondent

- Aux dépenses engagées non mandatées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements. Cette dernière est obligatoire pour toutes les collectivités et donne lieu à l'établissement d'un état en fin d'année, revêtu de la signature de l'ordonnateur et du comptable, pour permettre leur paiement au début de l'exercice suivant, tant que le budget de cet exercice n'a pas été voté.
- Aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre. Il ne s'agit donc pas de prévisions budgétaires mais de recettes qui doivent être justifiées par un document écrit.

COMMUNE DE MONTROY - 2017

Etat des restes à réaliser - Dépenses d'investissement

Opération	Article	Désignation	Budget total	Réalisation	Solde	Engagé	R.A.M.
121	21312	Bâtiments scolaires	28 631,50	23 026,40	5 605,10	0,00	5 605,10
Opération n°121 Aménagement de salles de class			28 631,50	23 026,40	5 605,10	0,00	5 605,10
123	2135	Instal.géné.agencements,aménagement des construc	10 400,00	4 092,97	6 307,03	646,04	6 307,03
Opération n°123 RENOVATION DU GITE			18 400,00	4 092,97	6 307,03	646,04	6 307,03
	165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	600,00	600,00
16 Emprunts et dettes assimilés			0,00	0,00	0,00	600,00	600,00
	2151	Réseaux de voirie	43 926,55	16 530,96	27 395,59	22 831,20	27 395,59
	2188	Autres immobilisations corporelles	3 230,51	489,90	2 740,61	0,00	2 500,00
	2135	Instal.géné.agencements,aménagement des construc	6 200,00	1 805,14	4 394,86	4 760,00	4 760,00
	2158	Autres install., matériel et outillage techniques	16 200,00	2 216,12	13 983,88	0,00	10 000,00
	2181	Instal.générales,agencement & aménagements divers	12 500,00	0,00	12 500,00	2 917,80	12 500,00
	2184	Mobilier	7 500,00	4 636,46	2 863,54	0,00	2 500,00
21 Immobilisations corporelles			89 557,04	25 678,58	63 878,46	30 509,00	59 655,59
Total Dépenses d'investissement			128 588,54	52 797,95	75 790,59	31 755,04	72 167,74
Total Dépenses			128 588,54	52 797,95	75 790,59	31 755,04	72 167,74

COMMUNE DE MONTROY - 2017

Etat des restes à réaliser - Recettes d'investissement

Opération	Article	Désignation	Budget total	Réalisation	Solde	Engagé	R.A.M.
121	1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	45 312,90	26 998,71	-18 314,19	0,00	16 009,53
Opération n°121 Aménagement de salles de class			45 312,90	26 998,71	-18 314,19	0,00	16 009,53
	1323	Départements	7 610,67	0,00	-7 610,67	0,00	7 610,67
13 Subventions d'investissement r			7 610,67	0,00	-7 610,67	0,00	7 610,67
Total Recettes d'investissement			52 923,57	26 998,71	-25 924,86	0,00	23 620,20
Total Recettes			52 923,57	26 998,71	-25 924,86	0,00	23 620,20

Les principaux ratios :

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	772,93	621,00
2	Produits des impositions directes/population	462,96	341,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	936,63	778,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	89,47	253,00
5	Encours de dette/population	393,74	621,00
6	DGF/population	56,63	171,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,6471	0,4290
8	Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	1,2851	0,8950
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,1000	0,3250
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,4203	0,8000

Les effectifs de la collectivité :

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
ADMINISTRATIVE		1,00		1,00	1,00		1,00
ADJOINT ADM. PRINCIPAL 2EME CL.	C	1,00		1,00	1,00		1,00
TECHNIQUE		2,00	1,00	3,00	2,71	2,00	4,71
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CL.	C	2,00	1,00	3,00	2,71	2,00	4,71
SOCIAL			1,00	1,00	0,86		0,86
AGENT SPC PRINCIPALE 1ERE CL. DES E.M.	C		1,00	1,00	0,86		0,86
ANIMATION		1,00	2,00	3,00	2,50	2,26	4,76
ADJOINT D'ANIMATION 2EME CL.	C	1,00	1,00	2,00	1,76	2,26	4,02
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2EME CL.	C		1,00	1,00	0,74		0,74
EMPLOIS NON CITES (5)							
NEANT							
TOTAL GENERAL		4,00	4,00	8,00	7,07	4,26	11,33

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Montroy, le 21 mars 2018

Le Maire,
Jonathan Kuhn